

SESSION 2026



**CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION  
(BAC +3)**

-----  
CONCOURS EXTERNE

**Épreuve d'admissibilité 1**

*L'épreuve consiste en une dissertation portant sur un sujet relatif à l'éducation et à la formation des jeunes.*

*Elle vise à apprécier la capacité du candidat à construire un raisonnement, à appuyer son argumentation et à mobiliser des connaissances en sciences humaines et sciences de l'éducation, de l'histoire, la philosophie et la sociologie de l'éducation, ainsi qu'en psychologie de l'enfant et de l'adolescent. Elle permet également d'évaluer la qualité de l'expression écrite.*

**Durée : 4 heures**

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.**

**Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

**Tournez la page S.V.P.**

### INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

### Concours externe du CPE de l'enseignement public

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
LHE	030E	101	4061

**Concours externe du certificat d'aptitude  
aux fonctions de conseiller principal d'éducation  
Session 2026**

---

**Épreuve d'admissibilité**

***Dissertation***

**Le service public d'éducation « contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. »**

**En vous appuyant sur cet extrait du Code de l'Éducation<sup>1</sup>, vous vous demanderez en quoi la mixité sociale et scolaire peut contribuer à l'égalité des chances.**

**Votre dissertation définira la mixité sociale et scolaire, explorera ses effets sur les apprentissages et le climat scolaire, et analysera les conditions pour qu'elle contribue à l'égalité des chances.**

*Votre exposé, structuré et problématisé, se fondera sur des références et des apports variés issus des sciences humaines et sciences de l'éducation, de l'histoire, de la philosophie et la sociologie de l'éducation, ainsi qu'en psychologie de l'enfant et de l'adolescent*

---

<sup>1</sup> Code de l'éducation, article L111-1

